

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 13 Juin 2024

Délibération n°DEL-2024-44

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 07/06/2024

Date d'affichage : 07/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Juin à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, , Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Madame Amandine MARILLER, Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame GISSINGER Sylviane

Procuration : Madame Marie-Diane ALLEMAND à Monsieur Didier AZNAR, Monsieur Jérôme JUSSEAUME à Madame Sylviane GISSINGER

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Monsieur ALLAIN Franck, Madame MORGAT-BEULIN Monique

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Délibération pour la mise en place d'atelierS – animations avec la société Néosilver

Vu le projet pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire du département du gard,

Considérant que le choix s'est porté sur la mise en place d'un atelier « mémoire et stimulation cognitive » afin de répondre à la demande des seniors du village,

Considérant que l'objectif global de cet atelier est de donner aux participants des techniques et astuces pour travailler et entretenir leur mémoire au quotidien, comme un muscle, « sans efforts et sans en avoir l'air »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : Approuve la participation de la commune de Saint-Nazaire au projet néosilver sur la période 4^{ème} trimestre 2024 – 1^{er} trimestre 2025 moyennant un financement de 10% du montant total du projet.

Article 2 : Autorise le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document y afférent

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

